



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chasse

Question écrite n° 131426

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur un éventuel échelonnement des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux gibiers d'eau dont certaines espèces sont actuellement soumises à moratoire. Des moratoires sur la chasse du courlis cendré, de la barge à queue noire et de l'eider à duvet ont en effet été instaurés, ce qui contraint les pratiques cynégétiques. Ces moratoires seraient motivés par l'inscription de ces espèces sur la liste rouge mondiale des espèces menacées. Aussi, l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau regrette-t-elle ces mesures contraignantes et aurait plutôt souhaité des actions sur les réels problèmes tels que les perturbations qui affectent le littoral ou encore la mise en place de suivis qualitatifs et quantitatifs de prélèvements sur l'ensemble de la période de chasse. C'est la raison pour laquelle il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne lesdits moratoires et s'il envisage un nouvel échelonnement des dates d'ouverture et de fermeture par groupe d'espèces.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131426

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2645

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)